

## QUESTION D'ACTUALITE AU PREFET

*Groupe socialiste, écologiste et républicain*



— GROUPE —  
**SOCIALISTE  
ÉCOLOGISTE &  
RÉPUBLICAIN**  
CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**Sylvie CRUNCHANT-DUVAL, déléguée au territoire du Grand Nancy**

Conseillère départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy

---

### **Centre Temporaire d'Hébergement (CTH) de Faron**

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Défenseur des Droits a adressé au Maire de Vandœuvre-lès-Nancy en date du 6 juillet 2020 un courrier l'enjoignant de procéder à la scolarisation des enfants accueillis au Centre Temporaire d'Hébergement (CTH) situé dans l'ancienne caserne Faron dans des écoles de la commune.

Je rappelle que la commune de Vandœuvre-lès-Nancy - soucieuse du droit de chaque enfant à bénéficier, sans condition, d'un accès à l'éducation - s'était évidemment préoccupée de cette question dès l'origine de la création de ce CTH mais qu'il avait alors été convenu, en accord avec Monsieur le Préfet de l'époque et les services de l'Éducation Nationale, que ces enfants, du fait de leur accueil temporaire au sein de ce Centre (la durée du séjour ne devait pas excéder 3 ou 4 mois), bénéficieraient d'un dispositif adapté dit de « préscolarisation » organisé dans le périmètre de la caserne et que l'Éducation Nationale mobiliserait les moyens idoines.

Aujourd'hui, et parce qu'elle va naturellement déférer à l'injonction du Défenseur des Droits, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy va devoir scolariser ces enfants dans les écoles du secteur, et particulièrement l'école Paul-Bert.

Or, cette école, qui connaît déjà une certaine fragilité du fait d'un important déficit de mixité sociale, va certes accueillir, dans un premier temps, un nombre limité d'enfants – compte tenu de la réduction du nombre de personnes accueillies à Faron en ce moment, du fait du contexte sanitaire qui a atténué les flux migratoires – mais il est fort probable que ce nombre soit rapidement revu à la hausse dès lors que la situation sanitaire sera normalisée, ce qui risque, à terme, de considérablement fragiliser l'école Paul-Bert.

Je rappelle également que des engagements avaient été pris de démanteler ce Centre depuis 2014 par les Préfets successifs, notamment lorsque la commune a consenti à accueillir une maison relais dans le quartier Brichambeau ou lorsque le permis de démolir a été accordé à la commune en vue de permettre l'aménagement sur site d'un éco-quartier, mais qu'à ce jour, rien n'a encore été entrepris.

Par ailleurs, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy a fait savoir qu'elle était tout à fait disposée à prendre sa part dans l'effort de solidarité en accueillant, sur son territoire, une petite unité d'une cinquantaine de places, permettant ainsi un accueil dans des conditions respectueuses de la dignité humaine et que, ce faisant, elle pourrait répartir les enfants dans les écoles de la commune en veillant à la mixité et en aidant à leur intégration.

Monsieur le Préfet,

L'accueil des migrants, comme la scolarisation des enfants provenant de ces flux migratoires, doivent être traités à l'échelle intercommunale voire départementale et non, seulement, à l'échelle communale, au risque de compromettre la cohésion sociale dans certains quartiers déjà fragilisés en reconstituant des ghettos.

Vandœuvre-lès-Nancy fait partie du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville dénommé Haussonville-Nations, QPV le plus important du département, un des plus importants de la région Grand Est : 15 045 habitants pour 13 126 issus de la ville. Malgré une charge sociale très importante, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy a toujours fait preuve de solidarité : accord pour un accueil provisoire du CTH à Faron en 2014, accord pour la création d'une maison-relais à Brichambeau, accord pour l'accueil de Mineurs Non Accompagnés sur le site de Monplaisir puis au CHU Brabois et aujourd'hui encore, accord pour l'accueil d'une petite unité d'une cinquantaine de places pour les migrants.

Enfin, une telle concentration de population fragilisée, qui plus est dans des conditions d'hébergement indignes, mobilisent quotidiennement les travailleurs sociaux de la Maison des Solidarités de Vandœuvre, les intervenants de l'ARS et des associations investies dans le suivi et l'accompagnement de ces personnes.

Monsieur le Préfet,

- l'État respectera-t-il ses engagements, à savoir procéder au démantèlement du CTH Faron et, cela afin :
  - d'accueillir ailleurs les personnes dans des conditions dignes ;
  - de permettre l'aménagement de l'éco-quartier souhaité par la ville et la Métropole.
- l'Etat organisera-t-il en urgence une réunion avec vous-même, le maire de Vandœuvre-lès-Nancy, le Président de la Métropole du Grand Nancy et la Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle afin de mettre en œuvre la solidarité territoriale et ainsi trouver plusieurs sites, dans l'agglomération et le département, à même d'accueillir ces populations ;
- l'État procédera-t-il avec ses services compétents à un recensement des écoles susceptibles de recevoir les enfants de Faron et sollicitera-t-il les élus des communes en capacité d'accueillir ces enfants dans leurs écoles pour faire œuvre de solidarité et éviter ainsi une concentration préjudiciable pour le bon apprentissage de l'ensemble des enfants.

Je vous remercie.